



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Zimbabwe

Question écrite n° 30382

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur la situation humanitaire au Zimbabwe, quant à l'indépendance des ONG y travaillant. En effet, lors d'une visite remarquable en Afrique du sud, pour les 90 ans de Nelson Mandela, elle a pu rencontrer différents acteurs de l'opposition au régime du président Robert Mugabe. Ces différents témoignages semblent corroborer des informations d'ores et déjà relatées dans la presse britannique et sud-africaine : l'absence d'indépendance des organisations non gouvernementales travaillant sur le terrain, au sein de la population du Zimbabwe. Ces ONG souvent étrangères ne pourraient travailler librement sur tout le territoire de ce pays, dépendraient souvent du bon vouloir du pouvoir ou parfois même pire, ne dispenseraient des aides et des vivres, comme des médicaments, qu'à des secteurs de la population dûment désignés par le régime. Il lui demande de lui indiquer si elle peut confirmer, ou infirmer, cette information.

Texte de la réponse

La situation économique et sociale au Zimbabwe se détériore de façon préoccupante depuis la fin des années 90. La France et l'Union européenne n'ont cessé, depuis lors, d'être particulièrement attentives à la situation humanitaire dans ce pays. La crise politique en cours s'est notamment traduite par une dure campagne de violences et d'intimidation, qui a sévi des premiers jours d'avril (annonce de la victoire de l'opposition aux élections législatives) à la fin juin (2e tour du scrutin présidentiel). Un tel contexte a amené les autorités françaises et les responsables européens à accentuer leur vigilance. Les autorités françaises n'ont pas connaissance de difficultés particulières causées par des associations humanitaires agissant au Zimbabwe. Elles souhaitent en revanche appeler l'attention sur les entraves imposées par le régime du Président Mugabe aux associations humanitaires présentes dans le pays. Accusées en effet de collusion avec l'opposition, donc avec l'Occident, leurs activités ont été suspendues le 4 juin 2008, soit trois semaines avant le second tour des présidentielles. En dépit de très nombreux appels français, européens et de la communauté internationale en faveur de la levée de cette mesure sans fondement et particulièrement dommageable à une population très démunie, cette mesure est restée en vigueur jusqu'au 29 août 2008. À ce jour, les conditions d'exercice des associations humanitaires restent toutefois contraintes pour des motifs liés à la poursuite de la crise politique. Alors que la transition politique reste hypothétique, que l'inflation dépasse 11 % par an, que le chômage et la précarité affectent 80 % de la population, qu'un quart des habitants ont dû émigrer et que le choléra refait son apparition, l'aide humanitaire reste la principale priorité de la communauté internationale. Depuis 2005, l'Union européenne, principal canal de l'aide française, a ainsi affecté 82 M d'aide humanitaire au Zimbabwe. À cet égard, il convient de rappeler que les sanctions, adoptées par l'UE en février 2002 pour graves violations des droits de l'homme, n'affectent pas l'aide à la société civile. Le chef de l'opposition, M. Morgan Tsvangirai, désigné Premier ministre dans l'accord du 15 septembre 2008, fait de l'action humanitaire sa priorité. La France et l'Union européenne ont décidé de répondre à son appel. C'est ainsi que le commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire, M. Louis Michel, a annoncé, le 25 septembre 2008, le déblocage de 10 MEUR supplémentaires d'aide humanitaire au Zimbabwe et que la France devrait pouvoir annoncer prochainement une aide complémentaire dans le domaine alimentaire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30382

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7679

Réponse publiée le : 13 janvier 2009, page 247